

Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Le métier

Références : décret n°2006-250 du 1er mars 2006 - Arrêté du 25 avril 2006 et circulaire DGAS n°2006-374 du 28 août 2006

"Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social. Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles... »

« ...Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluri professionnel et de partenariat.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées."



La formation

La formation, qui alterne théorie et pratique, est organisée sur une période de **18 mois** (deux années scolaires)

FORMATION THEORIQUE

D'une durée de 950 heures réparties sur 6 domaines de formation (DF):

DF 1 : Conduite du projet d'aide à la personne (270 heures)

DF 2 : Communication personnelle et travail en réseau (100 heures)

DF 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne (150 heures)

DF 4 : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150 heures)

DF 5 : Contribution au développement de la dynamique familiale (150 heures)

DF 6 : Accompagnement social vers l'insertion (130 heures)

FORMATION PRATIQUE

D'une durée de 1155 heures la formation pratique se déroule en référence avec les domaines de formation suivants :

DF 1 : 420 heures

DF 4 : 420 heures

DF 5 : 175 heures

DF 6 : 140 heures

Coût de la formation 2017-2018

Frais	
Frais de sélection	Ecrit : 40.00 € Oral : 35.00 €
Droits d'inscription	278.00 €
Scolarité	360.00 € par année scolaire

Poursuite d'études

- BTS E.S.F.
- Toutes études post-baccalauréat

Conditions d'accès

Avoir 18 ans au moins au 1er septembre de l'année de rentrée

Réussir aux épreuves de sélection :

- Epreuve d'admissibilité : une épreuve écrite (niveau de culture générale et aptitudes à l'expression écrite)

- Epreuve d'admission : les personnes obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve écrite passeront une épreuve orale (motivations et aptitudes relationnelles)

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les titulaires d'un diplôme de niveau IV

Lieu de formation

POLARIS Formation, site de la Cité :
5, rue de la Cité à Limoges

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
v.macaud@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
POLARIS Formation
5, rue de la Cité - BP 50078
87002 LIMOGES CEDEX 1
- **par téléphone :**
05 55 34 41 25
Responsable du pôle ESF :
Brigitte SIGOGNEAU
Secrétaire : Vanessa MACAUD

Septembre 2016

